

P1D – 9/11/2017

**Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2018**

***Demande formulée au titre du CIMM
(Centre des intérêts matériels et moraux)***

Référence : BO spécial n°2 du 9/11/2017

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par :

- Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) : bureau mouvement
- Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44) : bureau mouvement

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) doivent obligatoirement utiliser le formulaire joint. Il convient de le compléter et de le retourner à la DSDEN accompagné de l'imprimé de confirmation de demande pour **le 18 décembre 2017**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - Moyens/RH

